

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
24 janvier 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CF117

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----  
**ARTICLE 10**

Supprimer l'alinéa 12.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à supprimer la fixation du seuil de succession de l'aspa (minimum vieillesse) par décret, alors qu'il est fixé dans la loi actuellement.